



LIBÉRONS MUMIA!

Février 2019

25 JANVIER 2019,

LE PROCUREUR LARRY KRASNER CONTESTE LA DÉCISION DU JUGE LEON TUCKER ACCORDANT UN DROIT D'APPEL À MUMIA ABU-JAMAL (voir au verso)

Cette annonce du Procureur de Philadelphie, sans autre commentaire, a été faite quelques heures seulement avant l'expiration du délai légal de recours contre la décision du juge.

Dans un communiqué, Maître Judith Ritter, l'avocate de Mumia Abu-Jamal, s'est déclarée « très déçue que le procureur s'oppose à ce que son client puisse enfin plaider devant un tribunal impartial, ce qui a motivé la décision objective du juge en considération du fait que ce droit ne lui a jamais été accordé ».

De son côté, la police, par la voix du président du syndicat des officiers de Philadelphie, a tenu à féliciter le procureur pour cette "bonne décision."

Rappelons que ces derniers mois la police a mené campagne (largement couverte par les médias) aux côtés de la veuve FAULKNER pour que le "tueur de flic reste en prison jusqu'à sa mort".

Élément troublant mais peu médiatisé, quelques jours avant cette contestation, le Bureau du procureur avait déclaré avoir trouvé six boîtes concernant le dossier d'Abu-Jamal dans un local de stockage de ses prédécesseurs. Que contenaient ces boîtes ? Rien d'important selon l'administration du procureur : des documents de police, des bandes magnétiques, des notes de sélection du jury ! Tenant compte que personne d'autre n'a eu accès à ces documents, on est en droit de se poser la question à qui profite le secret de ce qu'ils contiennent.

Décidément, l'affaire Mumia est toujours en éternel rebondissement. Cela dure depuis 37 ans ! Heureusement, la mobilisation internationale sans laquelle il n'y aurait plus d'espoir depuis longtemps répond toujours présente. Pour que cette mauvaise nouvelle ne soit qu'un épisode sans conséquence pour la manifestation de la vérité et la libération de Mumia, la solidarité sous toutes ses formes doit se poursuivre.

LES ORGANISATEURS ONT FINALEMENT DÉCIDÉ QUE LEUR INVITÉ D'HONNEUR SERAIT MUMIA ABU-JAMAL ET NON PAS LE PROCUREUR KRASNER !

Sous la pression des étudiants de la Yale Law School (Cambridge-Connecticut), les organisateurs de la conférence célébrant les 25 ans d'existence de la célèbre université américaine ont annulé l'invitation faite au Procureur de Philadelphie, Larry Krasner. Cette décision fait suite au recours en contestation de ce dernier contre le droit d'appel validé par le juge Leon Tucker pour que Mumia puisse enfin bénéficier d'un nouveau procès. Les organisateurs ont finalement décidé que leur invité d'honneur serait Mumia Abu-Jamal !

Des étudiants en droit et des avocats de Harvard avaient pris l'initiative de saisir les organisateurs de la Conférence pour leur dire que les procureurs de Philadelphie ne pouvaient être comptés dans la tradition des avocats rebelles. Dans leur lettre, ils précisait que « le soi-disant progressiste Larry Krasner bloquait le processus d'appel de Mumia alors qu'il avait été élu par la classe populaire noire de Philadelphie ». Et de constater aujourd'hui, « qu'il soutenait des décisions prises par des juges racistes et sous la pression de l'une des polices les plus corrompues et meurtrières des États-Unis ».

Dans son commentaire, Anneke Dunbar-Gronke, étudiante en droit à Harvard, a déclaré : « Krasner restera dans l'histoire le procureur « progressiste et bien intentionné » qui s'est opposé à la justice dans le cas du Nelson Mandela de notre temps ».

27 DÉCEMBRE 2018,

MUMIA ABU-JAMAL OBTIENT LE DROIT DE FAIRE APPEL DE SA CONDAMNATION

Cette décision du juge Tucker est fondée sur le fait que Ronald Castille, alors juge en chef à la Cour suprême de Pennsylvanie, aurait dû se récuser lors de l'examen de l'affaire Mumia en raison de son implication précédente en qualité de procureur sur le même dossier et de ses déclarations favorables à la peine de mort lorsqu'il s'agissait d'homicide de policiers.

Le juge Tucker a toutefois rejeté, " faute de preuve significative ", l'argument de la défense selon lequel Castille avait joué un rôle « important » dans l'appel de Mumia contre sa condamnation à mort.

Justifiant sa décision, Tucker a écrit « L'attente du public d'une justice impartiale était nécessaire. La moindre apparence de partialité ou d'impartialité mine le système judiciaire dans son ensemble ». Et de conclure « Une nouvelle plaidoirie devant la Cour suprême de Pennsylvanie serait donc préférable ». Pour sa part, Maître Judith Ritter, l'avocate de Mumia, a déclaré que Tucker avait ainsi reconnu « la nécessité d'un nouvel appel non entaché de parti pris ».

Nos amis, soutiens américains à Mumia, saluent « cette victoire légale et inédite comme la meilleure chance que nous avons de libérer Mumia depuis des décennies ».

Le Collectif français LIBERONS MUMIA salue également le succès judiciaire et la mobilisation internationale qui a contribué à faire émerger la vérité, et qui doit se poursuivre pour que Mumia quitte définitivement l'univers carcéral où il est enfermé depuis 37 ans.



MUMIA ABU-JAMAL

Journaliste afro-américain, il a été condamné à mort en 1982 au terme d'un procès raciste et expéditif dont l'iniquité a été dénoncée par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, Amnesty International et le Parlement Européen. Accusé d'avoir tué un policier, il a toujours clamé son innocence. Après trois décennies d'incarcération et de mobilisation internationale, sa condamnation à mort a été annulée et sa peine commuée en prison à vie en 2011. Figure emblématique du combat pour l'abolition universelle de la peine de mort, sa situation suscite toujours indignation et mobilisation dans le monde entier. En France, Mumia Abu-Jamal est Citoyen d'Honneur de 25 villes dont la capitale Paris, et deux rues portent son nom à Bobigny et Saint-Denis.

**CHAQUE PREMIER MERCREDI DU MOIS,
RASSEMBLEMENT À 18 HEURES
À PROXIMITÉ DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS
PLACE DE LA CONCORDE À PARIS**

Angle rue de Rivoli / jardin des Tuileries (métro Concorde).

**La mobilisation reste le plus sûr moyen de
soutenir cet homme courageux dans son
combat pour sa libération.**

LE COLLECTIF FRANÇAIS DE SOUTIEN À
MUMIA ABU JAMAL RASSEMBLE UNE
CENTAINE D'ORGANISATIONS ET DE
COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Tél : 01 53 38 99 99

Email : contact@mumiabujamal.com

Site web : www.mumiabujamal.com

**COALITION
MONDIALE**
CONTRE LA PEINE DE MORT